

Séance 6. Comment se fabrique un fait divers ?

Événement : 24 juillet 2002. Reportage à Pantin.

Doc. 1. Les dépêches AFP ce jour-là.



« Trois policiers d'une patrouille de "vététistes" ont été hospitalisés après avoir été "roués de coups" mercredi après-midi par une bande de jeunes à Pantin (Seine-Saint-Denis), a-t-on appris de source syndicale policière ».

Trois minutes plus tard, une nouvelle dépêche creuse l'info : « Les trois fonctionnaires, deux hommes et une femme, membres de la police de proximité du quartier des Hauts-de-Pantin, sont tombés dans "un véritable guet-apens" alors qu'ils patrouillaient dans la rue des Pommiers, apprend-on de même source [policière] ». Suit le récit d'un « responsable du Syndicat général de la police (SGP-FO) » : « les trois vététistes ont vu des jeunes qu'ils ont interpellés. En s'approchant d'eux, ils les ont contrôlés et c'est à ce moment que le policier qui vérifiait les papiers a été frappé à coups de poing au visage, de même que la femme stagiaire. L'autre collègue, un jeune adjoint de sécurité qui s'était esquivé pour alerter les secours, a été rattrapé puis roué de coups avec une batte de base-ball. Il est resté inanimé pendant plus d'une demi-heure. »

Doc. 2. De l'enquête à la diffusion, reportage sur France 3.



Doc.3. « Polémique après la condamnation des agresseurs de policiers ».

Publié le 14 nov. 2003 dans le Parisien.



MEDHI GUECHTOUM, 20 ans, et Tewfik Lamara, 23 ans, ont été condamnés hier par le tribunal correctionnel de Bobigny, respectivement à quatre ans et demi de prison dont un an avec sursis et trente mois de prison dont huit avec sursis, pour avoir, le 24 juillet 2002 à Pantin, violemment frappé trois policiers à VTT. Les deux prévenus devront verser 10 000 de dommages et intérêts à deux des trois victimes. Et Guechtoum est condamné à payer une provision du même montant sur les dédommagements dus à Elisabeth, la fonctionnaire la plus gravement blessée. Cette dernière, qui a eu la mâchoire brisée en plusieurs endroits, s'est dite hier déçue par ce jugement alors qu'elle attendait « une sanction exemplaire ». Cette jeune fille dynamique et sportive souffre toujours de séquelles handicapantes. « Aujourd'hui, je n'ai pas récupéré. Je travaille dans un bureau. J'ai encore des douleurs et je dois voir un médecin chaque semaine. Tous les matins, quand je me regarde dans la glace, je me dis que le visage que je vois n'est pas le mien », confie-t-elle. De son côté, Rachida Guechtoum était « scandalisée » par la peine infligée à son fils. Criant à « l'injustice » devant la salle d'audience, cette petite femme brune est dans une colère noire : « Le tribunal a refusé que je témoigne et j'ai des choses à dire pour prouver que mon fils s'est insurgé contre des violences policières. Je suis prête à faire une grève de la faim pour qu'on m'entende, prête à mourir pour la vérité. » Lors du procès, les prévenus avaient nié les faits, Guechtoum qualifiant son intervention de « geste citoyen ».

«Un accident ponctuel »

La bagarre avait éclaté lors d'un contrôle d'identité sur deux jeunes dans la cité des Pommiers à Pantin. L'un d'eux se débat et tente de donner des coups de tête et de poing à la policière. Son collègue le met à terre et Elisabeth lui monte sur le dos à califourchon pour lui mettre les menottes. Elle est à genoux et voit deux ombres s'approcher. Une voix qui lui dit : « Allez-y doucement, c'est un gamin » puis plus rien. Jimmy et un policier racontent que Medhi Guechtoum s'est approché avant de donner un violent coup de pied dans la mâchoire à Elisabeth. La jeune femme perd conscience. Sa mâchoire est fracturée à plusieurs endroits. Puis Guechtoum se bat avec un policier. A l'audience, niant la violence des coups, il a assuré : « C'est parti d'une bonne intention, j'ai vu un gamin se faire malmené comme s'il faisait 100 kilos. Je me suis interposé. Ce qui s'est passé est malheureux mais je pense avoir payé après seize mois de détention. » Dans la mêlée se trouve également un mystérieux jeune homme vêtu d'un tee-shirt rouge qui n'a pas été identifié. C'est alors qu'intervient Tewfik Lamara. Il se jette sur un policier, s'empare de son tonfa (bâton de défense) et le frappe pour permettre à Guechtoum de prendre la fuite. Lamara affirme également s'être « interposé entre le policier et Medhi ».

Quant à Me Leclerc, l'avocat des deux jeunes, pour lui, cette affaire « est un accident ponctuel, violent et limité dans l'espace, ce n'est pas un comportement prémédité ».

1. **Doc. 1 : repère les indications répondant aux questions : Qui ? Quand ? Où ? Quoi ?**
2. **Partie 1 de la vidéo : le journaliste peut-il dire la vérité ? Comment peut-il être « objectif » ?**
3. **Partie 2 : le présentateur respecte-t-il l'angle du journaliste ? Et pourtant, quelle conséquence peut avoir ce type de reportage sur l'opinion publique ?**
4. **Doc. 3. Quelle « vérité » apprend-on ? Le journaliste du Parisien est-il objectif ou montre-t-il une opinion sur le sujet ?**